

PENSE-BÊTE



POUR ARBITRES



Saison 2019 – 2020 (2^{ème} tour)

TABLE DES MATIERES

Arbitres Compétitions - Piquet	Page 3
Qualifications et engagements par qualification	Page 5
Club Corner Arbitres Matches	Page 6
Club Corner Arbitres : Profil personnel	Page 11
Coupes genevoises : Modalités - Indemnités	Page 13
Devoirs d'avant et d'après match	Page 15
Facturation Indemnités Frais	Page 18
Inspections	Page 20
Catégories spéciales Footeco, vétérans à 7, M-15 à M-18 M-17 football féminin	Page 25/26
Matches d'entraînement	Page 27
UGAF	Page 28
Statut d'un arbitre / Transfert	Page 30/31
Tests physiques / Tournois	Page 32/35
Commission des arbitres ACGF (adresses)	Page 36
Matériel de base arbitre	Page 38
Pense-bête	Page 39
Zone technique	Page 40

ARBITRES – COMPETITIONS

CONVOCAATION

Pour tous les matchs de championnat, pour tous les matchs de coupes genevoises (actifs, seniors et juniors), la convocation est consultable sous le profil personnel de chacun : www.clubcorner.ch. Ce profil doit être consulté régulièrement et **obligatoirement tous les vendredis soirs**.

La convocation émanant de l'ACGF est officielle et définitive, neuf (9) jours avant la date initiale.

Les arbitres sont responsables d'aller saisir, eux-mêmes, sous leur profil personnel www.clubcorner.ch toutes les informations liées aux convocations qui les concernent.

Les matchs doivent impérativement se jouer à la date et à l'heure mentionnées. Les arbitres ne sont pas autorisés à accepter une quelconque modification de ces paramètres.

Le principe suivant est appliqué par le système informatique de l'ASF : Vos convocations sont consultables sous votre profil personnel www.clubcorner.ch selon le schéma suivant :

- Vos engagements d'arbitre pour les matchs sont visibles dès leurs enregistrements.
- **La visibilité complète (lieu, ligue, équipes)** de vos convocations est effective **9 jours** avant la date du match.

Piquet le week-end

Le vendredi à midi précédant le week-end des matchs, 4 arbitres par ligue, sans engagement au préalable, seront désignés par le préposé à la convocation comme "arbitres de piquet". Ainsi, ils devront impérativement être atteignables pour un remplacement éventuel. En cas de non engagement, ce procédé comptera toutefois comme engagement durant la demi-saison.

Restitutions

Une fois la convocation officialisée (9 jours avant le match), pour des motifs majeurs (blessure, maladie, etc.), les restitutions peuvent se faire par mails, mais uniquement jusqu'à 2 jours avant la date du match. **Passé ce délai, la restitution doit obligatoirement se faire de vive voix lors de la prochaine permanence (permanence du week-end compris) au 079 611 79 79.**

La CA part du principe que, sauf pour des cas de force majeure et imprévus, les arbitres sont capables de communiquer leurs indisponibilités dans les délais prévus et que, par conséquent, les appels à la permanence sont et doivent rester exceptionnels.

Toute restitution de match durant la convocation officialisée, pour n'importe quelle raison qui soit, est sanctionnée d'une semaine complète de suspension, (lundi à dimanche compris), suivant la date du match rendu. Seuls les certificats médicaux ou excuses professionnelles signées seront pris en compte.

Engagements supplémentaires

Les arbitres qui souhaitent un engagement supplémentaire le week-end ou en semaine ou à une date précise, peuvent adresser une offre via www.clubcorner.ch (matches sans engagement)

Désignation maximale : 2 matchs lundi jeudi / 2 matchs vendredi / dimanche
Jamais trois matchs consécutivement.

Permanences (079 / 611 79 79)

- Mercredi 17h00 à 21h00
- Vendredi 17h00 à 20h30
- Samedi et dimanche de 08h00 à 18h00

Merci de respecter ces horaires hormis les cas urgents

Matches sans arbitre (règles appliquées)

1. Un arbitre ne peut être désigné pour **deux** matchs, **le même jour**.
2. Deux matchs du lundi au jeudi / Deux matchs du vendredi au dimanche/ Jamais trois matchs trois jours de suite / Jamais deux matchs le même jour.
3. L'arbitre / AA désigné suite à sa postulation via Club Corner, reçoit un mail de confirmation du convocateur.

Qualifications :

Les arbitres obtenant la qualification de candidats 2^{ème} ligue devront suivre un cours pour l'obtention du diplôme B afin de valider ladite qualification.

Afin d'obtenir la qualification d'arbitre actif (4^{ème} ligue et supérieures), les arbitres devront suivre une formation de "candidat arbitre assistant".

Engagements par qualification



Qualification d'arbitre	
2 ^{ème} ligue Inter	
	Féminine LNA
2 ^{ème} ligue	
Candidat 2 ^{ème} ligue	
	M18 – M16 (trio)
3 ^{ème} ligue	
Candidat 3 ^{ème} ligue	
	Féminine LNB / Seniors 30+ champions / CCJL JA
4 ^{ème} ligue	
Candidat 4 ^{ème} ligue	
	M16 / Seniors 30+ promotion / Féminines 1 ^{ère} ligue / Féminine M18 / CCJL JB / CCJL JC
5 ^{ème} ligue	
	Seniors 30+ régional / Vétérans 7
Jun A	
	2 ^{ème} ligue Inter Féminine, 3 ^{ème} ligue féminine et 4 ^{ème} ligue féminine
Jun B	
	FE 14 / FE 13 / FF-19
Jun C	
	Féminines Juniores

Les arbitres officiels ont l'interdiction de diriger des matchs de juniors D et E. Ces matchs sont réservés aux arbitres du concept "Les jeunes arbitrent les jeunes".

CLUB CORNER ARBITRE – MATCHS

<p>Mises à jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des titulaires - Liste des remplaçants - Insérer les joueurs inscrits manuellement 	<p>Toutes les catégories</p>
<p>Rapport complet</p> <p>Formulaire des évènements remis par les équipes = Démarches obligatoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Buts - Buteurs - Changements - Avertissements - Expulsions + description des faits - Incidents 	<ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} ligue Inter - 2^{ème} ligue - M15 à M18 - FE 14/FE 13 - Féminines LNA - Féminines LNB - Coupe genevoise actifs
<p>Rapport simple</p> <p>Formulaire des évènements remis par les équipes = Démarches obligatoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cocher les joueurs qui n'ont pas joué - Buts - Buteurs - Avertissements - Expulsions + description des faits - Incidents 	<ul style="list-style-type: none"> - 3^{ème} ligue - 4^{ème} ligue - 5^{ème} ligue - Coca Cola Jun - Seniors / Vétérans 7 - Juniors A, B et C - Féminines 1^{ère} ligue - Féminines M20 / M18 - Féminine 2^{ème} Inter - Féminine 2^{ème} ligue - Féminine 3^{ème} ligue - Féminine 4^{ème} ligue - Féminines juniores - Coupe genevoise des juniors - Coupe genevoise des seniors - Coupe genevoise féminines actives

Club Corner : Inventaire de quelques points les plus importants :

- Il n'y a **pas** de passeport individuel de joueur.
- **Les photos de joueurs** apparaissent directement sur **les cartes de joueurs**.
- Les cartes de match doivent être imprimées en **couleur** par les clubs (si ce n'est pas le cas, mentionner, en fin de rapport, les cartes de joueurs / matchs imprimées en noir-blanc).
- **Le contrôle visuel reste de vigueur.**
- **Les feuilles d'évènements doivent être remises à l'arbitre par les clubs, en fin de matchs, signées par les capitaines. Elles doivent être conservées au moins 20 jours en cas de réclamations, tout comme les feuilles de match.**

Le contrôle visuel des joueurs s'effectue de la manière suivante :

- **A l'appel de l'arbitre, de leur N° de maillot, les joueurs se manifestent en déclinant eux-mêmes de manière audible leurs noms et prénoms.**
- Le contrôle visuel des joueurs débute par la formation de base puis par les remplaçants.
- Les joueurs qui ont été ajoutés sur la carte de match de manière manuscrite, doivent signer la carte de match en présence de l'arbitre et lui présenter une pièce d'identité officielle (=tout document officiel sur lequel figure l'identité de la personne, soit nom, prénom, date de naissance et photo)

Les joueurs qui ont été ajoutés à la main sur la carte de match et pour lesquels aucune pièce d'identité officielle ne peut être présentée, n'ont pas le droit de jouer. L'arbitre indiquera clairement cette disposition à l'entraîneur mais il ne peut en aucun cas interdire un entraîneur à aligner un tel joueur. Si tel est le cas, l'arbitre le mentionnera dans son rapport.

- A l'issu du contrôle visuel des joueurs de son équipe, l'entraîneur mentionné sur la carte de match attestera par sa signature, l'exactitude des éléments figurant sur sa propre carte de match (Identité des joueurs

qui se sont présentés - Composition de la formation de base - Joueurs remplaçants)

- **L'arbitre remplit son rapport en ligne** sur www.clubcorner.ch
Les arbitres doivent, obligatoirement, conserver, à leur domicile, les cartes de joueurs, (feuilles de match) remises par les entraîneurs, pendant au moins 20 jours.
- **L'arbitre a le devoir d'annoncer le résultat du match par le biais de son profil "Club Corner" dans les plus brefs délais.**

Attention ! En cas de renvoi ou de forfait, le rapport n'est plus disponible sur le profil Club Corner. Il n'est donc pas nécessaire d'effectuer le rapport.

Attention, lors de matchs 2^{ème} ligue et supérieures de l'AFF (Association Fribourgeoise de Football), les contrôles visuels sont abolis.

Rapport d'arbitre / Rapport des sanctions

L'enregistrement des sanctions disciplinaires (avertissement/expulsion) doit être effectué avec la plus grande précision à l'aide du menu déroulant.

De plus, les expulsions doivent être précisément décrites sous la rubrique « Incidents ».

Les punitions temporaires signalées optiquement par un carton jaune sont à enregistrer avec l'icône du carton jaune en mentionnant toutes les données (minute, nom et prénom du joueur, menu déroulant pour l'infraction).

Lors de matchs de coupe et plus exactement lors de décision par tirs aux buts (penalties), le score final doit être enregistré en tenant compte des tirs aux buts. Toutefois, dans le rapport d'arbitre et plus clairement dans les évènements, les buteurs de la séance de penalties ne doivent pas être saisis.

Les incidents divers doivent être rapportés dans la rubrique « Incidents »

Attention, toutes sanctions disciplinaires (carton jaune ou expulsion) avant ou après match, **ne sont pas à saisir dans les évènements**. Celles-ci figureront uniquement dans la rubrique « Incidents » de la dernière page du rapport en mentionnant exactement les faits.

Les évènements relatifs à la page 6 du présent document sont à inscrire et doivent être saisis de manière exacte et chronologique.

Rapport d'arbitre / Validation

Les rapports doivent obligatoirement être enregistrés, via www.clubcorner.ch, le lundi avant 09h00 pour les matchs se disputant du vendredi au dimanche et le mardi avant 09h00, pour les matchs se déroulant le lundi. **Attention, les rapports des matchs de coupe genevoise doivent être rédigés immédiatement et envoyés le jour même du match.**

Attention également de bien vérifier sur son profil Club Corner qu'une fois le rapport envoyé, que celui-ci n'apparaisse plus sur ledit profil. (Il y a parfois des bugs).

Les rapports www.clubcorner.ch doivent être soigneusement contrôlés, (buts, buteurs, sanctions disciplinaires, blessés, changements (**sauf changements libres**)), **pour toutes les catégories de jeu**, avant d'être validés et enregistrés.

EXCEPTION : malgré les changements libres des catégories FootEco et l'obligation à tous les joueurs de prendre part au jeu, ceux qui n'auraient pas pris part au jeu doivent être cochés et les remplacements doivent être saisis dans le rapport d'arbitre.

Toute erreur est à communiquer, obligatoirement, dans les plus brefs délais à adumartheray@bluewin.ch qui pourra réactiver le rapport.

L'annonce du résultat se fait directement depuis le profil "Club Corner", (PC ou application "Club Corner" sur smartphone).

En plus du résultat, il est possible, d'introduire le statut du match : « renvoyé » « non joué (équipe) » et « interrompu ».

Concernant la correction du résultat, cette fonction se trouve dans les événements, sous rapport d'arbitre ou responsable du match. Une correction du résultat est enregistrée sur la base de données et est visible dans le détail du match sous la fonction existante "corrections des résultats".

Absence de carte de match Club Corner

Procédure à effectuer par l'arbitre

1. **Faire compléter** une carte de match manuscrite : Nom Prénom - Date de naissance complète (jour - mois - année).
2. **Appel visuel : Les joueurs présentent une pièce d'identité et signent la carte de match manuscrite.** Cochez sur le document les joueurs qui n'en n'ont pas.
3. **L'arbitre dit** : « Mon constat : Absence de carte de match Club Corner. Les joueurs qui n'ont pas de pièce d'identité ne peuvent pas jouer mais la responsabilité de les aligner ou non, incombe au club»
4. Il renseigne le capitaine du club adverse de la situation et de la procédure = Décision de l'ACGF qui statuera ensuite.
5. L'arbitre enregistrera toujours un protêt si celui-ci est déposé (remise de la feuille rose ou d'une feuille de papier)
6. Il dirige le match si au moins 7 joueurs sont alignés (à 6 joueurs, il arrêtera la partie).
7. Il communique le résultat via Club Corner.
8. Il envoie un rapport manuscrit avec toutes les indications et les cartes de match à l'ACGF – CP 10 – 1211 Genève 8, sans oublier d'en informer le Président de la CA par mail augustin.perez@bluewin.ch
9. **Il ne fait rien avec son rapport de match Club Corner.**
10. L'ACGF statuera.

CLUB CORNER ARBITRES – PERSONNEL

Congés – vacances

Absences : Enregistrement par l'arbitre via Club Corner (obligatoire même pour un seul jour du week-end)

Les absences continues (vacances, travail, armée, blessures...) de plus d'un mois, sont à annoncer également au convocateur stef.n@bluewin.ch

Un congé prolongé (armée, vacances), s'enregistre jusqu'au **dimanche compris**.

Un congé ne peut pas dépasser 12 mois. Un arbitre inactif pendant 12 mois et/ou absent à deux causeries consécutives sera considéré comme démissionnaire pour insuffisances techniques. Cette décision est sans appel.

Si un engagement est déjà planifié dans une période que vous souhaitez enregistrer comme absence, veuillez contacter le convocateur stef.n@bluewin.ch. Il vous sera impossible d'enregistrer le congé souhaité.

Profil arbitre / Enregistrement des disponibilités

Les disponibilités pour un jour complet s'enregistrent ainsi :

De 08h00 à 23h00 > Cocher seulement le jour ne suffit pas !

Lors de chaque saison, les arbitres et les inspecteurs doivent pouvoir officier pour un minimum de **12** matches, attribués par le Service de la convocation. Au regard de leur qualification, Ils doivent au moins être disponibles **soit le samedi**, dans une tranche horaire continue d'au moins six (6) heures comprises entre 10h00 et 20h00, **soit le dimanche**, dans une tranche horaire continue d'au moins six (6) heures comprise entre 10h00 et 16h00.

Nombre d'engagements possibles : Au maximum 2 (lundi > Jeudi) / Au maximum 2 (vendredi > dimanche) / Jamais 3 matchs de suite.

Données personnelles

L'arbitre est responsable des données personnelles qu'il enregistre via www.clubcorner.ch. Celles-ci doivent être rigoureusement exactes.

Aucune donnée personnelle ne peut être supprimée. **Tout nouvel enregistrement** (modification d'une donnée) est à **communiquer obligatoirement**, au secrétaire : adumartheray@bluewin.ch.

Convocation aux cours, tests – causeries

Les dates sont sur le site <http://www.arbitres-genevois.info/>, onglet "Information ACGF", point 3. Les convocations sont publiées comme pour les matchs, via www.clubcorner.ch. et figurent dans le plan d'engagement de chacun.

Les arbitres sont tenus de se présenter aux cours/causeries/tests physiques à la date indiquée. Une « décision CA » et une amende de Frs 50.- sanctionnent toute absence sans excuse reconnue valable.

Tout arbitre absent à une causerie est convoqué à une date ultérieure. Jusqu'à cette date, il sera suspendu de toutes activités arbitrales, matchs amicaux compris. Une nouvelle absence sans excuse préalable reconnue valable sera interprétée comme un renoncement à la fonction d'arbitre et la personne sera considérée comme démissionnaire (insuffisances techniques).

Cette décision est sans appel.

Les arbitres astreints au test physique ayant échoué ou absent, sont convoqués à une date ultérieure. S'ils ont participé à la causerie, (chapitre susmentionné), ils pourront diriger des matchs de la catégorie 4^{ème} ligue et inférieures jusqu'au rattrapage.

Tout arbitre absent à un test physique obligatoire est convoqué à une date ultérieure. Une nouvelle absence sans excuse préalable reconnue valable, sera interprétée comme un renoncement à sa qualification d'arbitre et la personne sera rétrogradée dans la catégorie en dessous de celle acquise auparavant, pour autant que celle-ci ne propose pas de test physique obligatoire.

Cette décision est sans appel.

COUPE GENEVOISE

Coupe Genevoise	Actifs (2 ^{ème} ligue à 5 ^{ème} ligue)	Seniors	Juniors A	Juniors B	Juniors C	Actives féminines
Durée du match	2x45	2x40	2x45	2x45	2x40	2x45
Arbitre	1 / 3	1	1	1	1	1
Ballon N°	5	5	5	5	4 / 5	5
Remplaçants	7	7	7	7	7	7
Changements	5	L	L	L	L	L
Punitions temp.	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Coup de pied de coin	X	X	X	X	Court	X
Prolongations	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non
Tirs de Penaltys	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Résultats via Club Corner	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rapport Club Corner	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

INDEMNITÉS POUR LES COUPES GENEVOISES

Ligue Club A	Ligue Club B	Indemnités	Arbitré par	Trio événement.
2 ^{ème} ligue	2 ^{ème} ligue	390.-	Trio	
2 ^{ème} ligue	3 ^{ème} ligue	320.-	Trio	
2 ^{ème} ligue	4 ^{ème} ligue	320.-	Trio	
2 ^{ème} ligue	5 ^{ème} ligue	320.-	Trio	
3 ^{ème} ligue	3 ^{ème} ligue	150.-	Arbitre seul	320.-
3 ^{ème} ligue	4 ^{ème} ligue	140.-	Arbitre seul	320.-
3 ^{ème} ligue	5 ^{ème} ligue	135.-	Arbitre seul	320.-
4 ^{ème} ligue	4 ^{ème} ligue	130.-	Arbitre seul	320.-
4 ^{ème} ligue	5 ^{ème} ligue	125.-	Arbitre seul	320.-
5 ^{ème} ligue	5 ^{ème} ligue	120.-	Arbitre seul	320.-
Seniors	Seniors	130.-	Arbitre seul	320.-
Seniors 7/7	Seniors 7/7	90.-	Arbitre seul	320.-
Juniors A	Juniors A	120.-	Arbitre seul	320.-
Juniors B	Juniors B	110.-	Arbitre seul	320.-
Juniors C	Juniors C	90.-	Arbitre seul	320.-

COUPES GENEVOISES FEMINIENS

Ligue Club A	Ligue Club B	Indemnités	Arbitré par	Trio événement.
1 ^{ère} ou 2 ^{ème} ligue	1 ^{ère} ou 2 ^{ème} ligue	100.-	Arbitre seul	320.-
1 ^{ère} ou 2 ^{ème} ligue	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} ligue	95.-	Arbitre seul	320.-
3 ^{ème} ou 4 ^{ème} ligue	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} ligue	90.-	Arbitre seul	320.-
Juniors C (FF-15)	Juniors C (FF-15)	90.-	Arbitre seul	320.-

En cas d'engagement lors de coupe féminine vaudoise, celle-ci est gérée par l'ACVF. Le montant total est à encaisser auprès du club recevant.

DEVOIRS

AVANT MATCH : DIRECTIVES Contacts entre Arbitre et AA avant un match

Matches du week-end :

Les arbitres de 2ème ligue inter et les arbitres de 2ème ligue sont tenus de prendre contact avec leurs AA jusqu'au mercredi midi (12h00) au plus tard, pour définir des modalités les liant pour un match se déroulant le week-end suivant.

Les arbitres n'ayant pas pu entrer en contact avec un AA, respectivement les AA n'ayant pas été contactés par l'arbitre jusqu'au mercredi midi (12h00), sont tenus de s'adresser à la permanence du mercredi soir entre 17h00 et 21h00, au 079 611 79 79 pour dénoncer cette situation.

Pour les matchs se déroulant en semaine, le même principe est appliqué.

Les arbitres de 2ème ligue inter et les arbitres de 2ème ligue sont tenus de prendre contact avec leurs AA jusqu'au dimanche soir (20h00) au plus tard, pour définir des modalités les liant pour un match se déroulant dans la semaine qui suit.

Les arbitres n'ayant pas pu entrer en contact avec un AA, respectivement les AA n'ayant pas été contactés par l'arbitre jusqu'au dimanche soir (20h00), sont tenus de s'adresser par mail au convocateur (stef.n@bluewin.ch) pour dénoncer cette situation.

Avant match – Devoirs

1. Dans toutes les catégories de jeu, les équipes sont tenues de présenter à l'arbitre, lors de la remise des cartes de match, un maillot d'un joueur de champ ainsi que celui du gardien titulaire.
2. L'arbitre a le devoir de contrôler, à ce moment-là, si la couleur des maillots présentés permet le déroulement conforme de la partie.
3. Les cartes de match « Club corner » et les maillots sont remis à l'arbitre **45 minutes** (arbitre seul) et **60 minutes** (trio) avant le début du match.

Les équipes de 2^{ème} ligue régionale utilisent le « Bulletin d'annonce pour joueur remplaçant » et le « Formulaire des personnes autorisées sur le banc ».

Les équipes de M18 / M17 utilisent le « Bulletin d'annonce pour joueur remplaçant ».

Les arbitres doivent conserver tous les formulaires pendant 20 jours.

Renvois

Communication via Club Corner, sitôt l'information connue.

Arrivée sur le lieu du match

Arbitre seul : 1 heure avant le début du match.

Trio : 1 heure et demie avant le début du match.

Cartes de match www.clubcorner.ch

Remise à l'arbitre, au plus tard, **45 min.** avant le début du match.

Remise au trio, au plus tard, **1 heure** avant le début du match.

Les cartes de matchs www.clubcorner.ch doivent être imprimées **en couleur**. Mentionner sous la rubrique « Incidents » du rapport si ce n'est pas le cas (noir-blanc).

Contrôle visuel des joueurs avant match

Obligatoire et d'une haute importance, dans toutes les catégories de jeu, selon entente entre les parties, à un moment opportun pour tous.

Qualification de joueurs

Les arbitres ne sont pas compétents pour se prononcer sur le droit ou non d'un joueur de participer à une compétition. En aucun cas les arbitres ne se prononcent sur la qualification d'un joueur. La responsabilité incombe aux clubs.

Absence d'équipe

Si une seule équipe est présente sur le terrain, l'arbitre doit :
Contrôler visuellement les joueurs présents à l'aide de la carte de match
www.clubcorner.ch.

Encaisser la moitié de la facture auprès du club présent. Envoyer la facture de l'autre club au secrétariat de l'ACGF, CP 10 – 1211 Genève 8 avec une note explicative (Concerne match N°. l'équipe A ne s'est pas présentée). Fournir ses coordonnées bancaires afin d'être remboursé.

L'arbitre communique l'information par le biais de Club Corner sous la rubrique "Le match n'a pas eu lieu – L'adversaire ne s'est pas présenté" et valide son rapport Club Corner.

Cette procédure est obligatoire.

Après match : Directives

Shake – hands :

Obligatoire, avant et après le match, lors de chaque rencontre.

Après le match l'arbitre veillera simplement, à une distance adaptée, face aux joueurs, à l'application de cette modalité. Les capitaines doivent saluer l'arbitre au terme de la rencontre. Le non - respect de ces directives doit être rapporté dans la partie commentaires du rapport de l'arbitre
www.clubcorner.ch.

Communication du résultat, respectivement du statut du match

Les résultats, renvois, absences d'équipes doivent être communiqués dans l'heure qui suit la fin du match, respectivement sitôt l'information reçue, par le biais de Club Corner.

Le rapport de match www.clubcorner.ch ne peut être enregistré qu'après avoir communiqué le résultat du match via Club Corner.

FACTURATION – FINANCES

Factures à remettre aux équipes / Championnat

2 ^{ème} ligue Inter	Club recevant
2 ^{ème} ligue	Moitié de la note à chaque club
3 ^{ème} ligue	Moitié de la note à chaque club
4 ^{ème} ligue	Moitié de la note à chaque club
5 ^{ème} ligue	Moitié de la note à chaque club
Seniors 30+ (champion-promotion-régional)	Moitié de la note à chaque club
Seniors 40+ (Vétérans à 7)	Moitié de la note à chaque club
Juniors Coca Cola League A-B-C	Club recevant
Juniors A, B, C	Moitié de la note à chaque club
M18 à M15	Club recevant
Footeco FE14 – FE 13	Club recevant
Football féminin LNA, LNB, M18 et M17	Club recevant
Football féminin, 1 ^{ère} ligue	Moitié de la note à chaque club
Football féminin, 2 ^{ème} ligue Inter, 3 ^{ème} ligue	Club recevant
Football féminin 4 ^{ème} ligue	Moitié de la note à chaque club
Juniors féminines A, B, C, D	Moitié de la note à chaque club
Juniors féminines FF-19	Club recevant
Juniors féminines B/11	Moitié de la note à chaque club
Coupe genevoise actifs et juniors	Moitié de la note à chaque club
Coupe genevoise féminines actives	Moitié de la note à chaque club

INDEMNITES DE MATCHS 2019 - 2020

Catégorie de jeu	Indemnité matches de championnat (frais de voyage compris)						Forfait pour les matches d'entraîne- ment à Genève
2 ^{ème} ligue-inter en trio (forfait)	660.- ARB = 260.- AA = 200.-						300.-
	simple course / forfait						
	Jusqu'à 50 km	51 – 100 km		101-150 km		Au-delà de 150 km	
2 ^{ème} ligue en trio (forfait)	360.- ARB=140.- AA=110.-	390.- ARB=150.- AA=120.-		420.- ARB=160.- AA=130.-		450.- ARB=170.- AA=140.-	240.-
	Jusqu'à 50 km	51 – 75 km	76 – 100 km	101 – 125 km	126 – 150 km	Au-delà de 150 km	
3 ^{ème} ligue	120.-						120.-
4 ^{ème} ligue	100.-						100.-
5 ^{ème} ligue	90.-						90.-
Séniors 30+	100.-						100.-
Vétérans 40+ et 50+ 7/7	80.-	Ces catégories de jeu ne concerne que l'ACGF					80.-
M-18 / M-16 en trio (forfait)	360.- ARB=140.- AA=110.-						240.-
M-16 (ARB)	130.-						130.-
M-15	120.-						120.-
Footeco (11:11) FE-14 printemps et FE-14 sélection des partenariats	90.-						90.-
Footeco (9:9) FE-13 et FE-14 automne	80.-						80.-
CCJL Jun. A	120.-						120.-
CCJL Jun. B	100.-						100.-
CCJL Jun. C	90.-						90.-
Jun. A régionaux	90.-						90.-
Jun. B régionaux	80.-						80.-
Jun. C régionaux	80.-						80.-
Féminines LN A en trio	400.-	430.-	430.-	460.-	460.-	490.-	300.-
Féminines LN B	120.-	150.-	170.-	190.-	210.-	230.-	120.-
Féminines M-19 / M-17	90.-	120.-	140.-	160.-	180.-	200.-	90.-
Féminines 1 ^{ère} – 2 ^{ème} ligue	100.-	130.-	150.-	170.-	190.-	210.-	100.-
Féminines 3 ^{ème} – 4 ^{ème} ligue	90.-	120.-	140.-	160.-	180.-	200.-	90.-
Féminines Jun. A	90.-						90.-
Féminines Jun. B & Juniors FF-19	80.-						80.-

Matches d'entraînement avec des équipes de catégories différentes – selon le principe suivant:

indemnité = (tarif équipe 1 + tarif équipe 2) divisé par 2

Sauf matches en trio 2^{ème} ligue inter ou 2^{ème} ligue contre catégories inférieures ou l'indemnité minimale est acquise. (300.- et 240.-)

Frais supplémentaires de déplacement

La distance la plus **courte** du domicile de l'arbitre au lieu du match (respectivement stade) selon les indications de "Google Map" (<http://maps.google.ch>), est déterminante pour fixer l'indemnité des arbitres (montant forfaitaire). Les données pour le trajet le **plus court** sont seules prises en considération, non celles de la voie la plus rapide.

Le COACHING remplace L'inspection

Depuis le 1^{er} tour de la saison 2018/2019, le coaching remplace l'inspection. Les inspecteurs sont tenus de rédiger leur rapport par le biais de "Club Corner", dans les 3 jours, ceci pour toutes les catégories de jeu, ce rapport étant unifié.

Inspecteurs

Les inspecteurs appliqueront les modalités et les directives relatives à la rédaction du rapport et à sa diffusion.

Qualifications

A la fin de chaque tour de championnat, les arbitres sont renseignés, en principe par courriel, de leur nouvelle qualification. Chaque arbitre peut en tout temps, s'il le désire, demander un entretien avec la Commission des Arbitres ou l'un de ses membres.

Limite d'âge

Arbitre 2^{ème} ligue inter, Arbitre 2^{ème} ligue, Arbitre 3^{ème} ligue, AA 2^{ème} ligue inter et AA 2^{ème} ligue : **50 ans**

Inspection en :	Indemnité pour inspecteur
2 ^{ème} Inter	130.- (124.- + 6.- déplacement)
2 ^{ème} ligue (2 ou 3 inspecteurs)	120.- (114.- + 6.- déplacement) CHF 100.- par inspecteur (94.- +6.-)
3 ^{ème} ligue	90.- (84.- + 6.- déplacement)
4 ^{ème} et 5 ^{ème} ligue	85.- (79.- + 6.- déplacement)
Juniors A, B et C, débutants FE 13 / FE 14	80.- (74.- + 6.- déplacement)
2 ARB Débutants avec audio	100.- (94.- + 6.- déplacement)

Objectif et concept du nouveau coaching...

- Simplification.
- Rapport de coaching dans le Clubcorner pour toutes les ligues.
- Abrogation de la note.
- Evaluation d'abord fondée sur le potentiel de l'ARB/AA.
- Dialogue/Rapport réduit à moins de points mais plus essentiels.

Le but du coaching sur place est...

- ...d'apporter des indications et des conseils aux arbitres et arbitres-assistants pour l'amélioration de leur prestation.
- ...d'évaluer la prestation des arbitres et arbitres-assistants.
- ...de permettre le classement des arbitres et arbitres-assistants sur la base de leur potentiel pour les prochaines convocations.
- ...de détecter les arbitres et arbitres-assistants talentueux.



Le but du rapport de coaching est de ...

Rapport de Coaching



TEAM A:		TEAM B:		Spiel Nr. / No de match:		
Spielort: / Lieu du match:		Datum: / Date:		Anspielzeit: / Coupe d'envoi:		
Schlussergebnis: / Résultat final:		Halbzeitergebnis: / Résultat mi-temps:		Liga: / Ligue:		
				Note Match	Note Potenzial	Spiel gewöhnlich: / Inaptesse: du Spieler:
Schiedsrichter: / Arbitre:						
Schiedsrichter-Assistent 1: / Arbitre-Assistant 1:						
Schiedsrichter-Assistent 2: / Arbitre-Assistant 2:						
Schiedsrichter-Coach: / Coach arbitre:				Spielgewichtung: 1 Normal / Normal 2 Anspruchsvoll / Exigeant 3 Sehr schwierig / Très difficile		
SR-Assistenten-Coach: / Coach assistants:						
SR-ARB-assistants:						

B	
Résumé et évaluation globale	
Points positifs	
•	
•	
•	
Points à améliorer	
•	
•	
•	
Evaluation globale	

- ... résumer par écrit le dialogue avec les arbitres et arbitres-assistants.
- ...évaluer les arbitres et arbitres-assistants de manière uniforme.
- ...donner aux arbitres et arbitres-assistants sur la base d'exemples, des conseils pour leur développement.
- ...informer le Service des capacités actuelles et du potentiel des arbitres et arbitres-assistants.

En évaluant la prestation de l'ARB le coach répond à trois questions:

- Quelle **prestation** l'ARB/AA a-t-il fourni lors du match?
→ Evaluation (de A à D)
- Comment apprécier le **potentiel** de l'ARB par rapport à sa **qualification actuelle**? = L'ARB/AA est-il déjà prêt à diriger des matches de la ligue immédiatement supérieure
→ Evaluation du potentiel 1 (de A à D)
- Faut-il garder un œil particulier sur l'ARB/AA en raison de son **potentiel particulier** (spécial) ?
→ Evaluation du potentiel 2 (oui/non)

Evaluation du match

Quelle prestation l'ARB/AA a-t-il montré lors du match?

A	Très bonne prestation, au-dessus des attentes	
B	Bonne prestation, dans les attentes	
C	Prestation satisfaisante mais inégale avec potentiel d'amélioration évident OU bonne à très bonne prestation avec <u>une</u> faute décisive évidente	
D	Prestation insuffisante et/ou <u>plusieurs</u> décisions fausses	

Evaluation du potentiel 1

Comment apprécier le potentiel de l'ARB par rapport à sa qualification actuelle?

A	Potentiel pour la ligue immédiatement supérieure ou ARB d'élite dans cette ligue sans possibilité de promotion	Le potentiel de l'ARB/AA tend vers la ligue immédiatement supérieure
B	Valeur sûre	Le potentiel de l'ARB/AA est au niveau. Ceci signifie que l'ARB est à sa place actuellement dans cette ligue
C	Stagne et/ou a atteint ses limites	Le potentiel de l'ARB/AA est incertain. Présence dans cette ligue douteuse
D	Dépassé et pas à sa place dans cette ligue	Le potentiel de l'ARB/AA pour cette ligue est incertain. Demande de rétrogradation

Evaluation du potentiel 2

Faut-il conserver un œil particulier sur l'ARB/AA en raison de son potentiel particulier (spécial) ?

X (= Oui)	Cet ARB/AA démontre un potentiel particulier au dessus de la moyenne qui mériterait d'être suivi et encouragé.
Pas de X	Cet ARB/AA peut selon son évaluation du potentiel 1, continuer à être engagé.

Catégories spéciales

	FE-13	FE-14 Automne	FE-14 Printemps	Vétérans 7 (40+ et 50+)
Format de jeu	9 joueurs	9 joueurs	11 joueurs	7 joueurs / 5 joueurs au min. pour débuter
Terrain	70x60 mètres		Lois du jeu	55/60x40/45 mètres
Durée du match	3x30 minutes			2x35 minutes
Changements	Uniquement lors des pauses des tiers-temps (changements libres) (Le gardien peut être remplacé après 45 min. de jeu)			Libres
Remise en jeu par le gardien	Le gardien effectue TOUS les dégagements A LA MAIN que le ballon soit sorti du terrain ou pas. Si le gardien met le ballon au sol, il doit le conduire au pied et adresser une passe. Toutes les autres formes de dégagement ne sont pas admises et doivent être refaites.		Lois du jeu	Seulement dans son propre camp à la main ou aux pieds
Passe en retrait au gardien	Lois du jeu			
Coup de pied de coin (corner)	Le corner est tiré depuis le point d'intersection de la surface de réparation des seize mètres et de la ligne de but de chaque côté du but (corner court).		Lois du jeu	Au coin de l'aire de jeu
Coups-francs	La distance à respecter lors de coups-francs directs ou indirects est de 7 mètres.		Lois du jeu	Lois du jeu
Penalty	Le pénalty est tiré à une distance de 11 mètres.			7,5 m.
Hors-jeu	Lois du jeu			Uniquement zone de 10 m. depuis la ligne de but sur toute la largeur du terrain
Avertissements	Règlement des juniors art. 15 – Puntion temporaire de 10 min.			Lois du jeu
Expulsions	Lois du jeu			Lois du jeu

Les catégories FE sont dirigées par des arbitres ayant suivi un cours et ayant au minimum, la qualification de Juniors B.

Attention : malgré les changements libres des catégories FootEco et l'obligation à tous les joueurs de prendre part au jeu, ceux qui n'auraient pas pris part au jeu doivent être cochés et les remplacements doivent être saisis dans le rapport d'arbitre.

	M-15	M-16	M-18
Changements	4	4	4
Durée du match	2x45	2x45	2x45

	M-17 Féminines
Changements	4
Sanctions disciplinaires	Lois du jeu officielles
Durée du match	2 x 45 minutes
Coup de pied de coin (corner)	Corner long
Feuilles de match	15 joueuses au maximum peuvent figurer sur la feuille de match

MATCHS D'ENTRAÎNEMENT

Les matchs de 2^{ème} ligue Inter, 2^{ème} ligue, M18 à M15, FE-14, FE-13, Féminine LNA sont attribués par le convocateur.

Les arbitres ne sont pas autorisés à diriger ce genre de rencontre sans l'autorisation du service de la convocation.

Pour toutes les autres catégories, une liste des arbitres est fournie au secrétariat de l'ACGF, lequel la met en ligne sur le site Internet de l'ACGF (www.acgf.ch).

Les clubs sont chargés de convoquer par eux-mêmes les arbitres en fonction des qualifications de chacun et en privilégiant si possible, les arbitres de leur club.

Les arbitres ont l'autorisation de diriger des matchs d'une catégorie au-dessus de leur qualification, sauf pour les arbitres ayant la qualification de 3^{ème} ligue. (Ces derniers n'ont pas l'autorisation de diriger des matchs de 2^{ème} ligue).

> **Recommandation** : Le club recevant prendra contact téléphoniquement avec l'arbitre désigné, trois jours avant la rencontre.

L'annonce des matchs est obligatoire par les clubs.

Cartes de matchs (clubs)

Avant le début de la rencontre, les équipes dont le match d'entraînement est enregistré informatiquement, (match avec un N° sur le site internet), doivent fournir à l'arbitre une liste de leurs joueurs www.clubcorner.ch, dont les numéros correspondent à ceux des maillots.

Les éventuels joueurs à l'essai ne faisant pas partie du club, doivent être inscrits en manuscrit. Ces derniers devront présenter une pièce d'identité avant le début de la rencontre.

En cas d'incidents / sanctions, les arbitres établiront un rapport de match www.clubcorner.ch (match avec un N°).

Les arbitres communiqueront, également et obligatoirement, le résultat de ces matchs, via Club Corner.

UGAF



Historique : Créée en 1926 sous l'appellation *Association romande des arbitres de Football*, l'association faitière des hommes en noir n'a cessé depuis cette date, de soutenir et d'appuyer les arbitres dans la pratique de leur passion.

Quelques années plus tard, en devenant *l'Association suisse des arbitres de l'ASF, région genevoise*, notre association s'est fendue dans la répartition de l'association nationale (ASA suisse).

Cependant et depuis quelques années, la confiance sur laquelle notre partenariat avec l'association mère avait été bâti, semblait se fissurer. En effet, notre association, qui est la plus petite de Suisse, souffrait du manque de soutien et de reconnaissance de la part des actuels responsables de l'ASA Suisse.

Devant cet immobilisme destructeur et le manque de communication qui s'en est suivi, les arbitres genevois réunis en assemblée générale de leur association, ont décidé le jeudi 11 juin 2015 de dissoudre l'association suisse des arbitres, région genevoise. Dans la foulée, ils ont jeté les bases d'une nouvelle association qui aura pour objectifs de soutenir à une échelle régionale les arbitres du bout du lac : L'Union Genevoise des Arbitres de Football (UGAF). www.ugaf.ch

A court terme, l'UGAF souhaite que la cotisation annuelle de CHF 100.- soit prise en charge par les clubs dont font partie intégrante les arbitres.

Protection juridique

Depuis la saison 2015 / 2016, tous les arbitres de l'ACGF sont couverts par une assurance protection juridique (AXA) dans l'exercice de leur fonction d'arbitre ou d'inspecteur. **Celle-ci ne peut intervenir que si une plainte a été déposée par l'arbitre.** Pour que la démarche soit efficace, toutes les informations sont à communiquer le même jour au secrétariat de l'UGAF 022 743 23 00.

Vol dans les vestiaires

Dans le cadre d'une mesure préventive, il appartient à l'arbitre de ne pas laisser de valeurs non surveillées dans le vestiaire, mais de les confier à un responsable du club recevant. Cette procédure peut être supprimée si des casiers fermés à clé sont à disposition.

Domage à un véhicule

Un club ne peut être tenu responsable des dommages causés, à défaut de preuve à charge. **Procédure** : Déposer une plainte (vol / dommages) contre inconnu et informer l'UGAF qui transmettra le dossier à l'assurance de protection juridique.

Soutien aux arbitres

Comme annoncé lors des causeries de ce début de saison, nous avons mis en place depuis maintenant trois ans une stratégie qui vise à faire évoluer l'association d'une amicale vers un syndicat, qui œuvre pour la défense des intérêts des hommes en noir à Genève. Cette stratégie nous a permis cette année, et pour la première fois dans notre histoire, de soutenir activement tous les arbitres et inspecteurs genevois en leur offrant sans contrepartie du matériel nécessaire à la pratique de leur passion. Les collègues qui n'ont pas encore pu retirer leur cadeau, peuvent le faire durant les permanences au local le dimanche soir.

Local

Outre les permanences du dimanche soir (qui ont lieu entre 18h et 20h et qui se calquent sur les journées de la 2e ligue régionale), votre Comité vous propose cette année encore des soirées Champions-League / soupé, ainsi que des After-work. Les dates sont disponibles sur arbitres-genevois.info, rubrique Événements et manifestations.

Statut d'un arbitre avec une autre fonction officielle

Statut d'arbitre ou d'AA	Possibilité d'être joueur et/ ou entraîneur	Possibilité d'être Président de club / fonction dirigeante
Arbitre 2 ^{ème} ligue Inter	Non	Non
Arbitre Assistant 2 ^{ème} ligue Inter	Non	Non
Arbitre 2 ^{ème} ligue	Non	Décision CA
Arbitre candidat 2 ^{ème} ligue	Non	Décision CA
Arbitre Assistant 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas en 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas club 2 ^{ème} ligue
Arbitre Assistant candidat 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas en 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas club 2 ^{ème} ligue
Arbitres des autres ligues	Oui	Oui

Transfert / Procédure

1. Envoyer sa démission à son club entre le 1er janvier et le 31 décembre.
2. Envoyer une copie de ladite démission à acgf@football.ch
3. Communiquer à acgf@football.ch son nouveau club.
4. acgf@football.ch accusera réception, transférera le mail à la CA/ACGF, laquelle officialisera le transfert le 1^{er} juillet de l'année qui suit sa démission.

NB : Un arbitre qui démissionne par mécontentement, avec effet immédiat de son club, ne pourra être transféré dans un nouveau club que le 1^{er} juillet qui suit sa démission.

TESTS PHYSIQUES

Le test de condition physique de la FIFA en phase 1 (sprints), ne sera pas réalisé pour l'ACGF en raison du fort taux de probabilité de blessures. Ainsi, la phase 1 est annulée :

Le test de condition physique officiel pour les arbitres de football est composé d'une épreuve.

Le test doit être réalisé sur une piste d'athlétisme (ou un terrain de football naturelle / artificielle si aucune piste est disponible). Le port de pointes d'athlétisme pendant le test est INTERDIT.

Les arbitres doivent passer le test de condition physique de la FIFA au moins une fois par an.



Test : fractionnés – procédure

1. Les arbitres doivent réaliser 40 courses de 75 m entrecoupées de séquences de marche de 25 m. Cela équivaut à 4 000 m, soit 10 tours d'une piste d'athlétisme de 400 m. Le rythme est dicté par le fichier audio et les temps de référence sont établis en fonction de la catégorie de l'arbitre. Faute de fichier audio, un instructeur physique expérimenté utilisera un chronomètre et un sifflet.

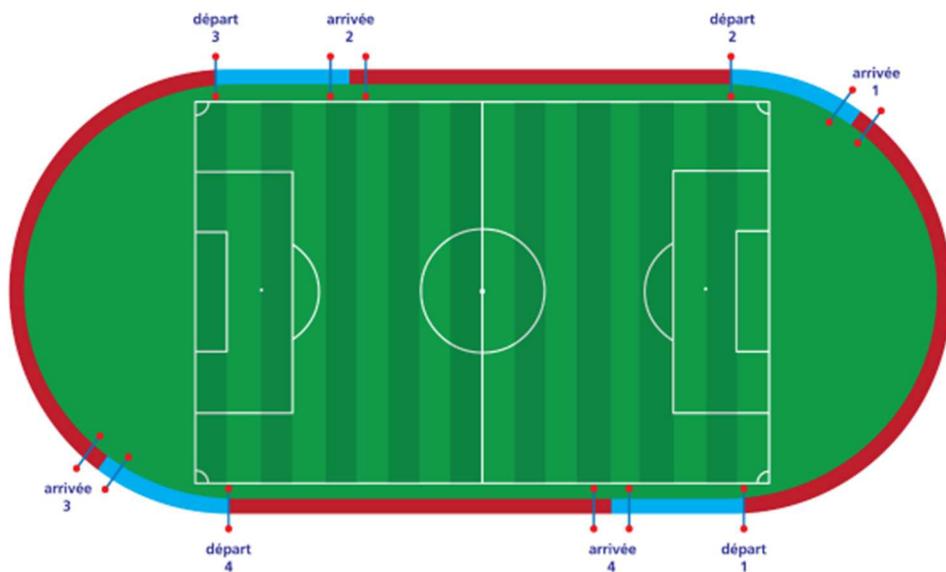
2. Les arbitres doivent prendre le départ debout. Ils ne doivent pas partir avant le coup de sifflet. Afin de veiller à ce que les arbitres ne partent pas avant le signal, des assistants du responsable de test doivent être placés à chaque ligne de départ

afin de contrôler le départ. Un drapeau peut être utilisé pour bloquer le couloir jusqu'à ce que le sifflet retentisse. Le drapeau doit être baissé au coup de sifflet, signalant aux arbitres qu'ils peuvent démarrer leur course.

3. À la fin de chaque course, chaque arbitre doit pénétrer dans la "zone de marche" avant le coup de sifflet. La zone de marche est délimitée par des lignes tracées 1,5 m avant et 1,5 m après la ligne de 75 m.

4. Si un arbitre ne pose pas un pied dans la zone de marche à temps, il reçoit un avertissement clair de la part du responsable de test. Si un arbitre ne parvient pas à poser un pied dans la zone de marche à temps pour la deuxième fois, il est arrêté par le responsable de test et informé qu'il a échoué.

5. Pour ce test, il est recommandé de composer des groupes de course de six arbitres maximums. Quatre groupes peuvent effectuer le test simultanément (voir ci-dessous), ce qui signifie qu'il est possible de tester 24 arbitres à la fois. Un responsable de test est affecté à chaque groupe, qu'il surveille de près pendant toute la durée du test.



Catégorie 2 (2^{ème} ligue et 2^{ème} ligue Inter) : chaque séquence en course de 75 m en maximum de 15 secondes et chaque séquence en marche de 25 m en maximum de 20 secondes.

Catégorie inférieure : chaque séquence en course de 75 m en maximum de 15 secondes et chaque séquence en marche de 25 m en maximum de 22 secondes.

Echec lors des tests

Voir page 12 du présent écrit (Convocation aux cours, test, causerie) 4^{ème} et 5^{ème} paragraphe.

Organisation

Le test physique est organisé en principe en été (fin août). La CA/ACGF peut mettre en place des tests spécifiques en fonction de la qualification (test pour les arbitres de 2e ligue, pour les arbitres talents).

Divers

Des entraînements et/ou des évaluations sensibilisations de la condition physique peuvent être organisés par la CA/ACGF à l'intention de tous les arbitres.

TOURNOIS

Les arbitres ASF sont tenus d'appliquer le tarif des indemnités prévues par l'ASF dans tous les tournois qu'ils dirigent.

Des frais supplémentaires ne peuvent pas être facturés.

L'aide-mémoire ASF précise les prescriptions d'engagement, soit :

- Tournois jusqu'à 4 heures de présence : Fr. 120.- (frais de voyage compris)
- Tournois avec plus de 4 heures de présence : Fr. 180.- (frais de voyage compris)

Lors de tournois non officiels ainsi qu'à l'étranger, les arbitres devront faire une demande pour officier auprès de la CA/ACGF acgf@football.ch.

Ils ne pourront en aucun cas porter le badge officiel mais sont tenus de faire respecter le tarif des indemnités prévues par l'ASF.

Directives / Modalités arbitres

Le Règlement de la Commission des Arbitres de l'ACGF est consultable sur le site de l'ACGF www.acgf.ch, rubrique "Documents" – Documents arbitres. Ces modalités ont force de loi.

COMMISSION DES ARBITRES ACGF

BUREAU :

Perez Augustin

Président

N: +41 (78) 687 80 72

e-mail : augustin.perez@bluewin.ch

Oertly Martin

Vice-président / Responsable formation

N: +41 (78)613 53 71

e-mail : martin.oertly@allianz-suisse.ch

Dumartheray André

Secrétaire

N: +41 (76) 615 79 64

e-mail : adumartheray@bluewin.ch

Marcuzzi Fabrizio

Responsable inspections

N: +41 (76) 822 21 74

e-mail : alfista67@hotmail.com

Neuhäusler Stéphane **Convocateur**

N: +41 (79) 941 52 10

e-mail : stef.n@bluewin.ch

Département technique :

Ezzrari Malik

Formation arbitre assistants

N: +41 (79) 797 42 92

e-mail : malik.e@bluewin.ch

- Civitillo Mario** **Formation concept (Les jeunes arbitrent les jeunes)**
N: +41 (79) 707 39 31
e-mail : mario_civitillo@sunrise.ch
- Oliveira Marco** **Formation arbitres débutants**
N: +41 (79) 504 44 09
e-mail : dias2oliveira@gmail.com
- Matteucci Giovanni** **Logistique et administration arbitres débutants**
N: +41 (76) 546 80 40
e-mail : matteucci.g@bluewin.ch
- Paolozza Walter** **Trésorier**
N: +41 (79) 273 90 18
e-mail : wpaolozza@bluewin.ch
- Schlegel Alain** **Formation Groupe espoirs**
N: +41 (79) 320 54 93
e-mail : alain@elistyle.com
- Locci Daniel** **Formation Groupe espoirs**
N: +41 (76) 514 79 78
e-mail : zebrone1985@hotmail.com
- Reli Saimir** **Responsable technique de la formation des arbitres talents**
N: +41 (79) 626 09 52
e-mail : sreli@hotmail.com

Matériel de base arbitre



Commission des arbitres ACGF

e-mail : acgf@football.ch

Toujours mentionner : Nom – Prénom – N° d'arbitre

Permanence : 079 611 79 79

Mercredi : 17h00 – 21h00

Vendredi 17h00 à 20h30

Samedi et dimanche de 08h00 à 18h00

Urgences : 076 615 79 64 ou 079 941 52 10

Secrétariat ACGF :

Adresse : Rue des Plantaporrêts 4 – CP 10 – 1211 Genève 8

Téléphone : 022 809 02 00

www.clubcorner.ch

www.acgf.ch

Genève, le 18 juillet 2019

**Association Cantonale
Genevoise de Football**



Zone technique Directives

1. La zone technique doit être clairement délimitée et marquée lors de tous les matches.
2. Seuls l'encadrement technique et les remplaçants peuvent prendre place dans la zone technique (7 joueurs et 4 officiels).
3. La zone technique s'étend, sur les côtés, à 1 m. de part et d'autre des "bancs" et vers l'avant, jusqu'à 1 m. de la ligne de touche.
4. Le nombre de personnes autorisées à prendre place dans la surface technique est défini dans le règlement de chaque compétition.
5. Les personnes autorisées à prendre place dans la surface technique doivent être identifiées avant le début du match conformément au règlement de chaque compétition.
6. Une seule personne à la fois est autorisée à donner des instructions tactiques depuis la surface technique.
7. **L'entraîneur et les autres officiels ne peuvent pas sortir de la zone technique.**
Des circonstances particulières, comme par exemple l'intervention, avec l'autorisation de l'arbitre, du physiothérapeute ou du médecin sur le terrain de jeu, pour soigner un joueur blessé, font exception à cette règle.
8. L'entraîneur et les autres personnes présentes dans la surface technique doivent adopter un comportement responsable.
9. Il est interdit de fumer dans la zone technique pendant toute la durée des matches (y compris la pause). Cette interdiction est aussi appliquée à la cigarette électronique.
10. Lors de contestations répétées ou de fautes, il appartient à l'arbitre d'expulser les personnes concernées. Un joueur remplaçant, comme tout autre joueur expulsé, doit regagner son vestiaire. L'arbitre ne reprendra le jeu que lorsque le joueur (joueur remplaçant) expulsé aura regagné son vestiaire.

Zone technique – Précision avec AA – Protection

Généralités

Les arbitres assistants sont placés au même niveau que l'arbitre d'un point de vue technique et disciplinaire.

Si l'équipement d'un joueur remplaçant ne répond pas aux exigences réglementaires, l'arbitre assistant lui ordonnera de remédier aux lacunes avant le remplacement.

En accord avec l'arbitre, il donnera au joueur remplaçant l'autorisation d'entrer sur le terrain ou informera l'arbitre du fait que l'équipement du joueur ne répond toujours pas aux exigences réglementaires.

ZONE TECHNIQUE / ENTRAÎNEUR ET REMPLAÇANTS

1. Lors de matchs sans 4^{ème} officiels l'arbitre assistant positionné du côté des bancs de touche surveille le comportement dans la zone technique et fait en sorte que les entraîneurs, joueurs remplaçants, officiels et autres officiels du club, se comportent sportivement dans la zone technique ainsi que lors de l'échauffement.
2. Dans la mesure du possible, il est souhaitable que l'arbitre assistant informe rapidement l'arbitre de tout comportement répréhensible dans la zone technique, afin que **l'arbitre assistant** puisse adresser préventivement une remontrance claire (remarque).

Lors de contestations répétées ou de fautes, il appartient à **l'arbitre** sur demande de l'arbitre assistant, d'expulser les personnes concernées.

PROTECTION DES ARBITRES

1. Les clubs ont l'obligation de protéger l'arbitre et ses assistants. A cet effet, ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires et raisonnables.
2. Il est interdit de pénétrer dans le vestiaire de l'arbitre et de ses assistants sans leur consentement.
3. Les joueurs, officiels et supporters ont l'obligation de se comporter correctement envers l'arbitre et ses assistants.





Handwriting practice lines consisting of seven sets of three horizontal dashed lines.

